

ARRÊTÉ
portant désignation des membres composant le jury d'Economie et entretien
de l'épreuve orale pour le Concours BLSES de l'École TSE

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le jury chargé d'évaluer les candidats à l'épreuve d'admission d'Economie et entretien au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Licence 3 Economie et Licence 3 Economie et MIAHS

Est composé comme suit :

ALARY David, Professeur des universités
ALBY Philippe, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques
BATTE Loïc, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques
CLOSS Alexandra, Professeur agrégé
DEL-PINO Jérôme, Professeur agrégé
MARCHAND-TONEL Xavier, Professeur agrégé
PARENTY Sébastien, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques
PITEAU Michel, professeur agrégé de chaire supérieure
REBEYROL Vincent, Maître de conférences
SALVADO Hugo, Professeur agrégé
ULLA Marie-Hélène, Professeur agrégé classe exceptionnelle

Article 2

Le jury sera présidé par :

- François Poinas, Doyen de la Formation

Article 3

L'admission est prononcée par le Doyen de la Formation, François Poinas.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 mai 2025

Le Directeur
Christian GOLLIER